



**HOTELLERIE-TOURISME
RESTAURATION**

BULLETIN D'ADHÉSION CFDT HTR

**7/9 RUE EURYALE DEHAYNIN - 75019 PARIS
SYNDICAT@CFDT-HTR.FR**

Mme - Mr

Nom:

Prénom:

Chez/Chambre:

Adresse:

CP/Ville:

Date de naissance:

Tél:

Email:

1ère adhésion Oui Non

Si non N° adhérent:

SECTEUR PROFESSIONNEL

Hôtellerie - Café - Restaurant

Restauration Collective

Restauration Rapide

Tourisme

Entreprise:

N° de Siret (14 chiffres):

Adresse:

PROFESSION

Statut: Employé-e

Agent de maîtrise

Cadre

Temps de travail: Complet

Partiel

Nb salariés: - 11

+ 11

COTISATION

0,75% du salaire net

Salaire net €

Montant mensuel de la cotisation €

Adhésion recueillie par:

Motivation d'adhésion:

Les informations nominatives ci-dessus ont pour objet de permettre à la CFDT d'organiser l'action, d'informer, de consulter ses adhérents. Ces informations ne peuvent être communiquées à l'extérieur de la CFDT pour des opérations commerciales ou publicitaires. Chaque adhérent a le droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Nom / Prénom du débiteur: _____

Adresse: _____

Créancier: CFDT - 7/9 rue Euryale Dehaynin - 75019 Paris

ICS: FR88ZZZ254894 / Type de paiement: Récurrent

N° IBAN: _____ N° BIC: _____

Fait à _____, le _____ 202__ Signature de l'adhérent:

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire - RIB

RUM (Référence Unique du Mandat): _____ (à remplir par le syndicat)

Le mandat de prélèvement SEPA est le nouveau document officiel qui remplace désormais l'autorisation de prélèvement au niveau européen. En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la CFDT à envoyer les instructions à votre banque pour débiter votre compte; vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CFDT. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande éventuelle de remboursement devra être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et sans tarder au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.



MODE DE PAIEMENT

Par chèques ou par espèces

Pour ces modes de paiement; l'échéance est trimestrielle. Merci de joindre votre règlement correspondant au montant de 3 mois de cotisations.

Règlement: Chèque/ Espèces (rayer la mention inutile)

Montant: €

Pour les mois de:

DATE: SIGNATURE:

Par prélèvement automatique (remplir l'autorisation de prélèvement ci-dessous)

Date de prélèvement:

Le 5 du mois

Le 10 du mois

Le 25 du mois

L'adhésion prend effet le mois du premier prélèvement. Si vous souhaitez qu'elle soit effective à la date de la signature de ce bulletin, il suffit de faire un chèque d'un montant correspondant à la période intermédiaire entre la date d'adhésion souhaitée et la date du premier prélèvement.